



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouveau mode pour calculer la population: 7800 résidents vaudois supplémentaires

Le Conseil d'État a décidé d'harmoniser la pratique de la Statistique vaudoise sur le modèle de la Confédération et de 17 autres cantons pour définir la «population résidente permanente». Aux différentes catégories d'habitants, la nouvelle méthode ajoute les fonctionnaires internationaux et les requérants d'asile établis depuis plus d'un an. Si le canton voit ainsi sa population augmenter de 1 %, les écarts sont plus contrastés pour les communes, avec des incidences sur leur péréquation financière.

Depuis 1984, l'Office cantonal vaudois de statistique (Statistique Vaud) publie la statistique annuelle de la «population résidente permanente» en se basant exclusivement sur les Suisses établis et la population étrangère ayant un permis de résidence valable d'une année au moins. De son côté, l'Office fédéral de la statistique (OFS) tient compte en sus des fonctionnaires d'organisations internationales et, depuis 2010, de la population en cours de procédure d'asile résidant en Suisse depuis une année au moins.

Conformément aux recommandations internationales, le modèle de l'OFS inclut ces deux catégories de la population qui disposent généralement d'un domicile fixe et sont susceptibles d'utiliser des services publics dans le domaine de la santé et de l'éducation notamment. Pour les utilisateurs de données de recensement, en particulier les responsables de la planification et des prestations, il importe de connaître l'effectif de la population au plus près de la réalité courante.

Aussi le Conseil d'État a-t-il décidé d'harmoniser son modèle de calcul sur la pratique de l'OFS pour définir la «population résidente permanente vaudoise» dès le 1er janvier 2018. En Suisse, 17 des 26 cantons et demi-cantons utilisent déjà la méthode fédérale. Cette décision facilitera ainsi les comparaisons avec une majorité des cantons et évitera à l'interne la coexistence de plusieurs concepts statistiques. En outre, le récent registre cantonal des personnes (RCPers) facilite la mise en oeuvre du nouveau système.

La simulation réalisée pour le canton de Vaud avec le modèle de l'OFS fait état de 7800 personnes supplémentaires en 2016, soit une augmentation moyenne de 1%. Les variations sont plus sensibles à l'échelle des localités, avec des augmentations de la

population comprises entre zéro (pour 157 communes sur 309) et +9,4 % (à Chavannes-de-Bogis). Si les demandeurs d'asile présents en Suisse depuis plus d'un an sont répartis de manière inégale dans le canton, les fonctionnaires d'organisations internationales sont localisés principalement dans le district de Nyon.

Les écarts éventuels ont une incidence directe sur la péréquation intercommunale et le dimensionnement des zones à bâtir. Le présent communiqué publie en annexe les variations des effectifs communaux et des charges péréquatives entre l'ancien et le nouveau modèle, ainsi que la cartographie vaudoise des deux populations nouvellement intégrées.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 décembre 2017

DFIRE, Pascal Broulis, conseiller d'État, chef du Département des finances et des relations extérieures, 021 316 20 01; Gilles Imhof, directeur de Statistique Vaud, 021 316 29 40.

[Comparatif des charges péréquatives avec l'ancienne et le nouvelle méthode](#)
[Cartographie de la population vaudoise 2016](#)
[Population des communes au 31.12.2016](#)